

## Stocamine: début mardi des travaux préliminaires à la fermeture

PAR AGENCE FRANCE-PRESSE  
ARTICLE PUBLIÉ LE LUNDI 9 MAI 2022

Les travaux en vue de la fermeture de Stocamine, le centre de stockage souterrain de déchets dangereux à Wittelsheim (Haut-Rhin), vont débuter mardi, a annoncé lundi son exploitant Mines de potasse d'Alsace (MDPA).

Les travaux en vue de la fermeture de Stocamine, le centre de stockage souterrain de déchets dangereux à Wittelsheim (Haut-Rhin), vont débuter mardi, a annoncé lundi son exploitant Mines de potasse d'Alsace (MDPA).

« Les premiers travaux de construction du barrage numéro 1 par béton projeté commenceront ce mardi 10 mai 2022 », a indiqué MDPA dans un communiqué, ajoutant que « le chantier du barrage numéro 2 est conduit simultanément ».

« Après une période de préparation, d'essais et de validation des procédures, des matériaux et matériels, la réalisation de ce premier ouvrage est engagée et se poursuivra durant les six prochains mois », ajoute MDPA.

Ces travaux préliminaires, confiés au groupe BTP Bouygues, consistent en l'installation de « barrières de confinement » imperméables au fond du site, une ancienne mine de sel à 550 mètres sous terre, sur une partie de son pourtour. Ces bouchons sont destinés à protéger la nappe phréatique d'Alsace, la plus importante d'Europe, avaient expliqué début avril des représentants du groupe et la direction des MDPA lors d'une réunion.

« Chaque barrage est constitué de plusieurs segments en béton et en sel, remplissant toute la largeur de la galerie à fermer (...), et totalisant une longueur d'un peu plus de cinquante mètres », précise MDPA.

« Je ne comprends pas l'utilité » de ces travaux, a réagi François Zind, l'avocat de l'association environnementale Alsace Nature, opposée à

l'enfouissement définitif, jugeant « sidérant » de vouloir continuer à enfouir malgré « le refus des autorités locales ».

Il a expliqué qu'il n'allait pas attaquer en justice ces travaux préliminaires mais qu'il préparait un référé suspension contre le remblayage, prévu en juin, du « bloc 15 », où s'était produit un incendie en 2002, trois ans après l'ouverture du site et qui a mis une fin abrupte à l'ajout de nouveaux déchets.

- Enquête pénale -

MDPA et Etat prônent le confinement définitif des 42.000 tonnes de déchets encore présentes au fond de la mine (amiante, arsenic...) qu'il serait trop dangereux de sortir selon eux. Mais de nombreux élus locaux et les associations environnementales veulent la sortie d'un maximum de déchets en raison des risques de pollution de la nappe phréatique. La justice doit encore se prononcer.

Les travaux entamés mardi, « sans compromettre la réversibilité potentielle du stockage des déchets situés » dans plusieurs blocs, « sont réalisés dans l'attente de la décision qui statuera sur la demande d'autorisation » de stockage illimité, souligne MDPA dans son communiqué.

Le calendrier des travaux prévoit qu'entre mardi et l'été 2023, six barrages soient créés, sur les 12 prévus en cas de confinement définitif. Ils incluent donc le remblayage du « bloc 15 ».

Stocamine est toujours également l'objet d'une enquête pénale du pôle régional environnement du parquet de Strasbourg, concernant la nature exacte des déchets enfouis. L'incendie de 2002, déclaré dans « le bloc 15 », avait mis deux mois à être complètement éteint. Pourtant, la réglementation interdisait normalement d'entreposer tout « produit inflammable » sur le site.

Par ailleurs, un rapport d'enquête publique de 2016 pointait les risques pour la qualité de l'eau de la nappe d'Alsace, qui fait « vivre des millions d'habitants ». Selon ce rapport, le remplissage des galeries de

Stocamine par l'eau de la nappe phréatique d'Alsace est « inéluctable », dans un délai de 70 à 300 ans, notaient les auteurs du rapport. dsa/bdx/vk

**Directeur de la publication** : Edwy Plenel

**Direction éditoriale** : Carine Fouteau et Stéphane Alliès

**Le journal MEDIAPART est édité par la Société Editrice de Mediapart (SAS).**

Durée de la société : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter du 24 octobre 2007.

Capital social : 24 864,88€.

Immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS. Numéro de Commission paritaire des publications et agences de presse : 1214Y90071 et 1219Y90071.

Conseil d'administration : François Bonnet, Michel Broué, Laurent Mauduit, Edwy Plenel (Président), Sébastien Sassolas, Marie-Hélène Smiéjan, François Vitrani. Actionnaires directs et indirects : Godefroy Beauvallet, François Bonnet, Laurent Mauduit, Edwy Plenel, Marie-Hélène Smiéjan ; Laurent Chemla, F. Vitrani ; Société Ecofinance, Société Doxa, Société des Amis de Mediapart, Société des salariés de Mediapart.

Rédaction et administration : 8 passage Brulon 75012 Paris

**Courriel** : contact@mediapart.fr

**Téléphone** : + 33 (0) 1 44 68 99 08

**Télécopie** : + 33 (0) 1 44 68 01 90

**Propriétaire, éditeur, imprimeur** : la Société Editrice de Mediapart, Société par actions simplifiée au capital de 24 864,88€, immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS, dont le siège social est situé au 8 passage Brulon, 75012 Paris.

Abonnement : pour toute information, question ou conseil, le service abonné de Mediapart peut être contacté par courriel à l'adresse : serviceabonnement@mediapart.fr. ou par courrier à l'adresse : Service abonnés Mediapart, 4, rue Saint Hilaire 86000 Poitiers. Vous pouvez également adresser vos courriers à Société Editrice de Mediapart, 8 passage Brulon, 75012 Paris.